

LA RETRAITE À 60 ANS C'EST POSSIBLE

**ON NE LÂCHE TOUJOURS RIEN.
LA BATAILLE DOIT CONTINUER !**

ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES 2023

Un an après, la réforme des retraites qui a volé deux ans de vie à chaque travailleur-se ne passe toujours pas. L'abrogation reste une des principales attentes des salarié-es. Personne n'a oublié les passages en force et le déni de démocratie de 2023. Balayons les idées reçues qui font croire que l'abrogation de cette réforme des retraites est impossible !

IDÉE REÇUE 1

« LA RÉFORME A ÉTÉ VOTÉE, IL FAUT PASSER À AUTRE CHOSE MAINTENANT. »

rectificatif. Il est donc logique d'utiliser le PLFSS 2025 pour la remettre en cause. Le Nouveau Front populaire (NFP) compte déposer des amendements au PLFSS.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il n'y a plus de majorité dans l'hémicycle pour maintenir cette réforme inique. En 2023, elle a été imposée sans vote à coup de 49.3 par le biais d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)

IDÉE REÇUE 3

« POURQUOI CERTAIN-ES SALARIÉ-ES POURRAIENT PARTIR PLUS TÔT QUE D'AUTRES ? »

faut être en capacité de les connaître pour savoir que des aménagements de fin de carrière sont possibles ainsi que des départs anticipés.

Des professions peuvent déjà en bénéficier et d'autres sont en train de les négocier. Contrairement à l'idée reçue, cela permet de renforcer l'attractivité de certains métiers.

Des métiers sont reconnus pénibles, il est donc possible de les nommer... Aujourd'hui les critères retenus sont au nombre de 6 alors que pour la CGT, il faut prendre en compte tous les risques liés aux métiers et aux conditions d'exercice (risques psycho-sociaux par exemple). Dès le début de la carrière, il

IDÉE REÇUE 2

« POURQUOI VOULOIR ABROGER ALORS QUE LE GOUVERNEMENT BARNIER A PROPOSÉ DES AMÉNAGEMENTS ? »

L'ouverture politique faite par le Premier ministre est un trompe-l'œil car il ne change pas la trajectoire financière : rien de plus sur la pénibilité ni sur les droits des femmes par exemple. Nous devons imposer une négociation à partir de nos propositions.

IDÉE REÇUE 4

« DE TOUTE FAÇON, ON N'A PLUS LES MOYENS DE FINANCER UN SYSTÈME SOLIDAIRE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE PRIVÉ ! »

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et le gouvernement ont chiffré le coût d'une abrogation de la réforme entre 3,4 et 5 milliards d'euros pour 2025. Cette somme est à comparer avec 83,5 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées au patronat.

Par ailleurs, la CGT a chiffré des propositions concrètes à hauteur de 40 milliards de recettes supplémentaires. Pour un financement du système de retraite, il faut une politique volontariste pour augmenter les recettes.

IDÉE REÇUE 5

« AVEC LA DETTE PUBLIQUE QUI AUGMENTE, IL N'Y A PAS D'ALTERNATIVE. »

Depuis 1993, 5 réformes des retraites très régressives ont été imposées et détricotent toujours plus les droits des travailleur·ses, sans rétablir l'équilibre des comptes pour autant. Les durées pour ouvrir les droits à partir en retraite ont augmenté plus vite que l'espérance de vie. Les choix budgétaires organisent les déficits, pour imposer des réformes au détriment des niveaux de pension, au profit des assurances privées pour les travailleur·ses qui en ont les moyens.

IDÉE REÇUE 6

« IL FAUT SE SAISIR DE LA "NICHE PARLEMENTAIRE" DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DU 31 OCTOBRE 2024. »

Le RN aura sa « niche parlementaire » le 31 octobre 2024. Le texte du RN n'est qu'une nouvelle imposture, car s'il venait à être adopté au palais Bourbon, il n'aurait aucune chance de franchir la porte du Sénat puisque le RN n'y a pas de groupe.

Le projet du RN est aussi une imposture car il prévoit la

disparition de la logique de solidarité dans les cotisations sociales, la mise en place d'une retraite à points, des ambiguïtés sur l'âge légal de départ, des mesures racistes en matière de contrôles, le tout financé par une seule hausse des prix du tabac ! Autant dire que ce projet d'abrogation du RN n'est pas financé, contrairement au nôtre et à celui du NFP.

IDÉE REÇUE 7

« ABROGER LA RÉFORME, CE N'EST TECHNIQUEMENT PLUS POSSIBLE. »

L'abrogation de la réforme suppose une mise à l'agenda parlementaire. On ne peut évidemment pas compter sur le gouvernement, ce qui suppose une initiative

d'autres groupes parlementaires. Les possibilités constitutionnelles ne manquent pas.

La Constitution permet aux parlementaires de définir leur ordre du jour et de proposer des textes une seule journée par mois. Cette « niche parlementaire », le 28 novembre, est attribuée à LFI et permet le dépôt d'une proposition de loi, suivie d'une possibilité d'examen au Sénat le 23 janvier 2025 (niche PCF), puis à nouveau à l'Assemblée nationale le 6 février 2025 (niche EELV).

Un référendum d'initiative partagée est une autre possibilité constitutionnelle.

NE NOUS LAISSONS PAS BERNER PAR LES IDÉES REÇUES, FAISONS LE CHOIX DU PROGRÈS SOCIAL !

LA CGT REVENDIQUE

**LE MAINTIEN DES COTISATIONS SOCIALES
QUI SONT LA SOURCE MÊME DU FINANCEMENT DE NOTRE SYSTÈME DE
PROTECTION SOCIALE**

...

UNE RETRAITE PAR RÉPARTITION ET SOLIDAIRE

...

**UNE RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN,
AVEC DES DÉPARTS ANTICIPÉS POUR LES SALARIÉ·ES EXPOSÉE·ES
À DES FACTEURS DE PÉNIBILITÉ OU EN SITUATION DE HANDICAP**

...

**LA GARANTIE DES DROITS À LA RETRAITE À TAUX PLEIN
POUR TOU·TES LES SALARIÉ·ES QUI ONT TRAVAILLÉ À TEMPS PARTIEL IMPOSÉ**

...

**L'AMÉLIORATION DES DROITS CONJUGAUX ET FAMILIAUX,
POUR NE PLUS LÉSER LES FEMMES**